

## COMMUNE DE BROQUIÈS

Département de l'Aveyron  
Arrondissement : MILLAU  
Canton  
RASPES ET LEVEZOU

### ARRÊTÉ :

AR\_2022\_29

CIRCULATION JOURD'EAU DU 27 JUILLET 2022
--

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,  
Vu la demande présentée par l'association "Jourd'eau" d'organiser un marché en centre-bourg le mercredi 27 juillet 2022,  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité de cette manifestation,  
Vu l'intérêt général,

## ARRÊTÉ :

Article 1 : Les exposants seront autorisés à installer leurs étals sur la place de la Mairie :  
Aucun stand ne sera toléré à l'intérieur des ronds-points

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits (sauf pour les services d'urgences) sur la RD 200<sup>E</sup> entre le rond point et l'intersection avec la RD25 le mercredi 27 juillet 2022, de 8 h à 23 h.

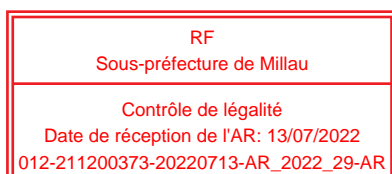
Article 3 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre seront considérés comme gênants (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 : L'accès à l'avenue de Saint-Affrique depuis la RD200<sup>E</sup>, se fera par le Ballat, l'allée des Tilleuls, place du Barry et Place de la Poste.

Article 5 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'association Jourd'eau.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- monsieur le Sous-Préfet
- gendarmerie de Broquiès
- association Jourd'eau



Le 13/07/2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire  
Jean-Luc CRASSOUS

